

L'OBSERVATEUR.

JOURNAL CRITIQUE.

J'observe tout; j'appuie le bon; je combats le mauvais, et je dis, en riant, à chacun la vérité.

VOL. II.

QUÉBEC, VENDREDI, 14 OCTOBRE, 1859. No. 20.

LE MONUMENT DE SAINTE-FOYE.

L'étranger qui passe par Sainte Foye ne peut croire que les quelques pierres qu'on a placées sur le côté nord de la route soient destinées à être la base d'un monument en l'honneur des héros qui en 1760 moururent pour leur patrie, tant ce lieu paraît négligé. Mais quand il apprend que depuis trois ans on n'a pu terminer ce monument, quelle opinion défavorable ne doit-il pas avoir de ceux qui sont obligés d'en ériger un?

En France, en Angleterre, et même aux Etats Unis, quand le peuple est ingrat envers ses grands hommes ou ne peut leur payer la dette de la reconnaissance nationale, il se trouve toujours un citoyen pour la liquider.

Il semble qu'en Canada on ne puisse rien faire si le pauvre n'y met pas la main. Québec possède, pourtant, assez de citoyens riches pour qu'il s'en trouve, au moins un qui puisse terminer le monument de Sainte-Foye.

La Corporation poursuit, actuellement, plusieurs citoyens de la rue Duignillon parce que le contracteur qui a pavé une partie de cette rue, a laissé, devant leurs demeures, les terres qu'il était tenu d'enlever. Nous ne nous étonnons plus maintenant que la Corporation fasse travailler toujours à bon marché—ce qui ne l'empêche point de mal payer—puisqu'elle permet aux contracteurs de ne remplir qu'une partie de leurs engagements, et qu'elle oblige, ensuite, les citoyens à payer pour l'achèvement des ouvrages. Dans le cas présent, nous sommes encore moins étonnés. Le contracteur se trouvant être monsieur Simard, beau frère du fameux Pierre Gauvreau, le mystère se trouve expliqué!

Sur la foi d'un sergent de police, le conseiller Hearn a déclaré à la dernière séance du Conseil de Ville que les "Sapeurs de Saint Roch" sont des voleurs! Cette accusation est trop grave pour rester impunie, et nous espérons qu'une enquête sera tenue, au plus vite, afin de prouver au conseiller Hearn et à ses pareils, qu'on a entendu dire que, souvent des hommes de police, ne se gênent point de rosser ou de dépouiller les hommes ivres, mais que jamais ou oui dire qu'un sapeur ait dérobé, à un incendie, un objet quelconque, pas même une "brosse."

Il paraît que les sergents de police Canadiens Français qui sont au nombre de

quatre ont nié avoir dit ce que le conseiller Hearn a rapporté, à ses collègues. Nous saurons, bientôt, la vérité à ce sujet.

Nous extrayons ce qui suit d'une lettre adressée à un citoyen de cette ville par un avocat des plus distingués du barreau de Trois Rivières:

Tu trouveras avec cette lettre un numéro de "L'Inquisiteur" sur lequel y a une correspondance signée "A citizen"

Tu liras cette correspondance et tu l'enverras à monsieur Darveau pour qu'il brosse votre maire. Il aurait peut être besoin d'être plutôt "poli" que brossé.

Voici ce qui est arrivé à Québec lors de l'enterrement du jeune Head,

Langevin s'est imaginé que la Corporation de Trois Rivières voulait passer devant celle de Québec à la suite du poêle (ce qui n'était nullement leur intention!) Pour éviter ce désagrément il ordonna à la police de bousculer le Trifluviens, l'Exécutif, sir Williams et son Etat major, mais particulièrement les Trifluviens et de laisser la première place à la Corporation de Québec. Quand le convoi s'est mis en marche la corporation de Trois-Rivières a fait mine de vouloir avancer mais vos bonnets à poil les ont entourés et leur ont crié: "N'avancez point, la première place est à la Corporation de Québec!"

De sorte que l'Exécutif qui représente le gouvernement civil du pays et sir F. Williams et son état major qui représentent le militaire, ainsi que la Corporation de Trois-Rivières ont été forcés de faire place à ces bêtes curieuses que l'on désigne sous les noms de Langevin, Gauvreau, Rousseau, Rhéaume, Giblin, Hearn etc, etc.

La police de Québec n'avait aucune autorité hors des limites de la ville. La Corporation de Québec aurait dû aller recevoir la corporation de Trois-Rivières au débarcadère; aurait dû lui assigner une place convenable dans le cortège; n'aurait pas dû se placer avant l'exécutif ni avant l'état major; aurait dû faire une assemblée pour sympathiser avec le gouverneur aussitôt après avoir appris la nouvelle et non pas attendre au dernier moment que la corporation de Trois-Rivières leur eût donné l'exemple.

C'est monsieur Bureau, le chef de police qui a dit à l'un de mes amis qu'il avait des ordres de Langevin lui-même pour agir comme il a agi."

Voici maintenant le passage le plus intéressant de la correspondance de "L'Inquisiteur" à laquelle il est fait allusion. Nous n'avons jamais lu un jugement aussi sévère. Nous le publions pour donner, aux citoyens de Québec, une idée de ce que pensent nos conseillers de ville, les citoyens de Trois-Rivières. Ceux qui, cela regardé, devront en tirer le parti qu'il croira être le plus profitable.

Nous devons ajouter que nous connaissons sous plusieurs conseillers de Québec, qui ne méritent certainement pas d'être aussi sévèrement jugés.

"L'écrivain connaît à fond le "personne" de la Corporation de Québec, et il est aussi quelque peu en relation avec les plus hautes classes de la société dans cette ville. Ce qui doit être consolant pour les messieurs de notre corps civique c'est que sauf une ou deux exceptions, les membres de la Corporation de Québec n'ont jamais été reçus dans les classes élevées de la société dans l'ancienne capitale, d'où quelles classes ils auraient pu recevoir des leçons de politesse, de sagesse ou de modération. Ils sont un composé d'échovins les plus grossiers dans leur manières et dans leurs actions, les plus brutaux et les plus vils qui se soient assemblés dans un Hôtel de ville. Ils ne feraient même pas honneur à un corps civique comme délégués du "Fishmonger's Lane" de Londres ou des "Five Points" de New York. Ni par leur éducation, ni par leur moral, ni par leur conduite, il ne sont propres à être les modèles d'une société qui s'est toujours enorgueillie de posséder ces qualités et il n'est pas étonnant que leurs décisions ridicules et irréfléchies les aient rendus la risée de la province et un objet de mépris aux yeux de tout homme réfléchi et raisonnable."

Nous apprenons que monsieur Marshall a fait, sur le "Canadien" ses adieux à la muse. Le public littéraire ne lui pardonnera, certes, point, de le priver ainsi, tout à coup d'un poète si abondant et si apte à chanter tant de sujets.

Des affaires pressantes nous ayant retenu pendant quelques jours hors de notre bureau, nous n'avons pu publier "L'Observateur" qu'aujourd'hui.

Notre avant-dernier numéro contenait une correspondance signée A. R. Comme